

Le huit Decembre 1791 a été baptisé par moy curé souz mariage
Henry fille légitime de Jean et de Françoise Ernest son père et
mère née de mesme jour que son père dont marianne marie
deff. Basset qui ont déclaré ne savoir signer enquis
Forester curé de
couzon

Le vingt quatre Decembre Jay curé souz Inhumation
Le corps de Gilbert Chomereux dans le Cimetière
agé de environs soixante dix ans moy de tous
ses Sacramens en présence de Jean Blanchet Antoine
Couraud Louis Bruyrou et Jean Larouble qui tous
habitans de la paroisse qui ont déclaré ne savoir
signer enquis Forester curé de
couzon

Le Presme registre Pour l'année Mil sept cent
quarante un est arrêté folle en Paraghe Par
Monsieur g. l. n. 1740

Remarque sur 1790.

Le froid a duré dix mois fort cuisant. Il a
Gelé dans tous les mois de l'année. Il y a eu peu
de paille mais les blés ont été assez Grenés
Les vignes ont Gelé en raisins et tout le vin
qu'on a fait cette année n'avoit ny le Gout
ny la couleur de vin. Ce qui ne s'estoit vu
depuis plus de Cent ans. Le vin a valu Cinquen
ze. La piece pour le meilleur et le commun a
valu Deux Cent Livres Les deux pieces. C'est
à dire Les quatre Cent Livres

Cette B.

Nous Gilbert Bourdier de Roche Couz du Roy Lieutenant
general Particulier Juge au Jugeur Civil et Criminel
Commisnaire Inquisiteur et Examinateur de la
Châtellenie Royale de Bourbon Larchambault
Certifions a tous qu'il appartient que le present
registre Contenant deux feuilles a été par nous jure Jusd.
Celle et Paraghe dans toutes ses pages par premier et
Dernier Pour servir a l'usage du Sieur Jure Jusd.
Pendant l'année Mil sept cent quarante deux et sur iceluy
inséré pendant led. temps tous les actes de Baptême
Mariage et Sepulture de la Paroisse dud. Lieu fait ce
vingt huitieme Janvier Mil sept cent quarante deux
Bourdier de Roche # de Couzon



Archives communales de
COUZON

M. Le sieur Jean Jay curé souz Recem a la
maurice, allas fils de deffunt Louis et de deffunte Margdelaine
Viregure vivant laboureur de cette paroisse et marie Poisson fille de
Martin et de deffunte deanne Sade Coureur de la paroisse de
gardien non. La veuve de deff. Le venerable curé Françoise
publicans ordonnés faites sans aucun opposition ny de ouvert
cunem Impediment canonique Lad. Beauté etoy donne en mariage de
Clement et de deffunte Marie Coliz Laurent Pospiret et marie
allas fils de deffunt qui a signé avec nous les autres de l'ouze
ne savoir signer Forester curé de couzon

R. Le sieur Jean Jay curé souz Baptisé Jean milard fils
légitime de pierre et de marie mathieu sergent et mère ne
de mesme jour que son père Jean deoane marianne noble
Dauvoiselle filie de la celle qui a signé avec nous
Leparey Declare enquis Forester curé

M. Les trois publications ordonnées faites pendant trois Dimanches
n'ayant recue aucun opposition ny de ouvert aucun Impediment
Canonique Jay curé souz Recem a la Bourdier de Roche nuptials
Jean deoane fils de deffunt et de deffunte Anne deoane
son et mère d'une part et Françoise marie fille de Gilbert et de
Celle B.